

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION ROMANDE POUR L'ÉCONOMIE DE CONSTRUCTION AEC-SR

Procès-Verbal

Date : Lundi 07.03.2022

Heure : 16h30 – 18h15

Lieu : Chemin des Fleurettes 36, 1007 Lausanne

Personnes présentes :

Jean-Paul Aubert, Architecte EPFL

Pierre Hogge, Architecte EPFL

Yoann Da Fonte, Économiste de construction (par visio-conférence depuis Genève)

Pierre Cecconi, Ingénieur en informatique

Frédéric Soguel, Économiste de construction

Jean-Michel Ronsse, Architecte ULB, Économiste de construction EMC-EPFL

Firdez Mirtezani, Assistante administrative, Secrétaire comité AEC SR

Ordre du jour :

- Fondation de l'AEC SR et approbation des statuts de l'Association

L'ordre du jour est énoncé par Jean-Paul Aubert

Jean-Paul Aubert présente les raisons de la fondation de la nouvelle association et ses buts.

Jean-Paul Aubert, après un rappel historique de l'émergence en Suisse depuis 25 années de la profession des économiste de construction, dont la création de l'AEC et de sa dissolution dans l'association ManEco, souligne l'intérêt de faire renaître de ses cendres l'AEC dans une version régionale pour l'ensemble des professionnels de l'immobilier du pays romand, comme pour l'intérêt général dans le contexte Suisse qui nécessite d'établir une visibilité et un représentation équilibré entre les différentes zones économiques et linguistiques du pays.

Il aborde rapidement la nécessité de mettre en place des cours, des formations, des stages en bureaux et en entreprises pour répondre aux besoins du secteur immobilier, en rappelant l'importance de l'expérience acquise sur le terrain pour des compétences opérationnelles.

Est ensuite abordé par lui la problématique spécifique de la reconnaissance du métier d'économiste de la construction, profession encore nouvelle.

Jean-Michel Ronsse développe ce point, vu l'importance d'avoir une reconnaissance corporative "labelisée" suisse de cette profession selon les spécificités propres à notre secteur immobilier, à contrario de la pente prise aujourd'hui par les membres professionnels de ManEco qui de sont tournés vers le standard quantity surveyor propre aux anglo-saxons en s'affiliant en nombre au RICS.

Pierre Hogge, met en évidence l'impossibilité de "*tout savoir*" pour les architectes et donc la nécessité pour les concepteurs de projet de devoir collaborer avec des spécialistes. L'association doit pouvoir constituer un forum d'échanges interprofessionnels, c'est-à-dire avec l'ensemble des acteurs spécialisés des projets immobiliers dans le cadre de la profession de l'architecte. Mais également avec les maîtres d'ouvrage, les investisseurs et promoteurs immobiliers, les administrations en charge de la réglementation de la construction et de l'urbanisme, et les constructeurs.

Pierre Cecconi, relève l'importance des formats d'échange dans la digitalisation des méthodes de conception, d'élaboration, de modélisation des projets immobiliers et le besoin d'un format d'échange ouvert des données.

S'ensuit une discussion libre sur le rôle économique et politique, des institutions - publiques ou privées - de rationalisation, de normalisation, des statistiques de prix, telles que le CRB, la SIA, l'OFS, relativement aux besoins des acteurs immobiliers, plus largement de l'économie immobilière, et de leur impact sur la dynamique, l'évolution, les coûts, du secteur immobilier.

Approbation des statuts.

En préalable, Jean-Paul Aubert rappelle que l'association est ouverte aux personnes physiques, à l'exclusion des personnes morales.

Jean-Paul Aubert lit et commente l'ensemble des articles des statuts de l'AEC-SR

L'approbation des statuts ne suscite aucune remarque supplémentaire. Ils sont approuvés à l'unanimité des 6 membres du comité présents.

Programme pour l'association.

Il est envisagé une séance ordinaire de travail et d'échanges tous les deux mois à Fleurettes, les premiers lundis du mois à 16h30. Les mois de juillet et d'août sont exempts de séances AEC SR

Des séances "extraordinaires" peuvent être organisées pour traiter de thèmes spécifiques importants. Des conférences peuvent être programmées selon les opportunités qui se présentent.

Bussigny, le 08.03.2022, par Firdez Mirtezani.